

KIDZ CLUBZ

Ou comment optimiser le temps libre
des enfants après l'école ?

Rendons la garderie active, ludique et sportive



- **En quoi consiste ce projet?**

⇒ Il s'agit de créer une association de type loi 1901 dénommée **KIDZ CLUBZ** pour permettre l'accueil d'enfants de 7 à 14 ans de façon très flexible pour les parents dans des gymnases ou des cours de récréation d'écoles primaires et collèges après l'école ou le weekend grâce à l'aide de la mairie de Paris

- **A qui s'adresse-t-il?**

⇒1) aux enfants de 7 à 14 ans qui ont envie de jouer, de faire du sport, de se dépenser physiquement après la sédentarité des cours ou de jouer avec les copains plutôt que regarder un écran ou d'être laissés sans surveillance

⇒2) aux parents/représentants légaux qui ont besoin d'une aide pour faire garder leurs enfants de façon flexible (pour 1h ou 4h au choix) et/ou qui souhaitent que leurs enfants puissent jouer, pratiquer un sport de façon ludique après l'école sans forcément inscrire leurs enfants à une activité toute l'année

- **Quand?**

⇒ le soir entre 17h à 21h du lundi au jeudi et de 16h à 23h le vendredi et samedi. Les enfants peuvent rester 1h, 2h ... jusqu'à 6h en fonction de leurs âges, de leurs devoirs, de la disponibilité de leurs parents ou représentants légaux

•Grâce à qui?

⇒L'idée du **KIDZ CLUBZ** c'est de proposer un service de garderie intelligente et sportive encadrée par des éducateurs titulaires du BAFA en respectant la règle suivante:

1 éducateur pour 10 enfants, 40 enfants maximum par créneau horaire.

⇒ Respect de la parité homme/femme au sein des éducateurs, recrutement sans aucune autre distinction que le fait d'être titulaire du BAFA et de faire preuve de bienveillance, d'attention et de créativité

•Où?

⇒ Ce service de garderie intelligente et sportive doit accueillir ces enfants au sein des gymnases ou des cours de récréation des écoles et/ou des gymnases de la ville de Paris qui sont déjà aux normes d'hygiène pour accueillir des enfants de ces âges

⇒ <https://www.paris.fr/equipements/gymnases/tous-les-horaires>

⇒ Un site proche de République permettrait d'aider les familles du 3^{ème}, 4^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 19^{ème}

⇒ Un site proche des Gobelins permettrait d'aider les familles du 5^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}

⇒ Un site proche de Place Clichy permettrait d'aider les familles du 9^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}

⇒ Un site proche de Montparnasse permettrait d'aider les familles du 6^{ème}, 7^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}

⇒ Un site proche de Nation permettrait d'aider les familles du 12^{ème}, 20^{ème}

⇒ Il faudrait donc rendre disponibles ces gymnases ce qui implique qu'un gardien soit présent

⇒ L'avantage d'avoir un gymnase par rapport à une cour d'école, c'est qu'en cas de mauvais temps, les enfants sont à l'abri

•Comment c'est organisé ?

⇒ Compte tenu de la différence d'âges, constituons des groupes par âges/niveaux:

- les 7/8/9 ans

- les 10/11/12 ans

- les 13/14 ans

⇒ Tout dépend évidemment du nombre d'enfants mais si la capacité maximale de 40 enfants est atteinte, chaque groupe d'âge (14 enfants donc 7 contre 7) joue au minimum 20 minutes par heure grâce à une surveillance active des éducateurs avec organisation de jeux, de petits tournois

•A quoi on joue?

⇒ Les sports: foot en salle (futsal), handball, volley, ballon prisonnier, flag rugby devront être choisis en fonction du lieu d'accueil, des équipements disponibles mais aussi du souhait des enfants

⇒ Pour ceux qui ne sont pas en train de jouer parce que ce n'est pas leur tour de jouer ou parce qu'ils sont fatigués ou n'ont simplement pas envie de jouer:

organisation de jeux de carte (Uno, belotte, etc.), de jeux de société dans un espace du gymnase dédié ou dans une salle de classe à proximité si celle-ci est disponible.

•Comment réserver et combien ça coûte?

⇒ la réservation se fera par heures pleines uniquement: de 16h à 18h sur le site www.KidzClubz.com ou via une App où seront disponibles les créneaux ouverts organisés par site d'accueil + heures disponibles en fonction des réservations déjà effectuées

⇒ la réservation doit être faite 24 heures avant le début de la garderie pour permettre de booker le nombre d'éducateurs requis

⇒ le coût de 10 euros par heure et par enfant permettra

1. le paiement des éducateurs
2. la contribution à la rémunération des gardiens mobilisés pour garder ces sites ouverts
3. l'achat d'équipements sportifs comme des balles, des ballons, des maillots etc.
4. l'achat de jeux de carte, de jeux de société

⇒ un Bulletin d'adhésion de 30 € pour participer à la gestion de l'association, aux frais administratifs + une participation aux frais d'assurances

⇒ 10 € de l'heure, c'est moins cher qu'un tarif de babysitter

⇒ pour les familles aux revenus faibles, la mairie de Paris pourrait éventuellement contribuer

⇒ les éducateurs sont rémunérés 20 € brut /h, bien au-dessus du salaire habituel car cette association leur demande d'être flexible sur leur agenda

•Snacking?

⇒ Si les enfants souhaitent manger sur place, leurs parents/représentants légaux doivent préparer un sandwich, un fruit, une collation facile transporter et à manger.

⇒ Partenariat avec une boulangerie bio pour pouvoir proposer la vente de sandwiches et de fruits pour les parents ne souhaitant pas ou n'ayant pas le temps de préparer une collation ... à réserver la veille sur le site www.KidzClubz.com ou sur l'App lors de la réservation du créneau horaire. 3 choix de sandwich: végétarien, croque-monsieur ou poulet avec un fruit de saison

•S'y rendre?

⇒ Dans le cas où le **KIDZ CLUBZ** a lieu dans une école, pour les enfants qui sont déjà scolarisés dans cette école, il n'y a pas de trajet à prévoir par à un parent ou une babysitter/nounou puisqu'ils seraient déjà sur place

⇒ Possibilité de ramassage scolaire grâce à un bus de la mairie de Paris (?)

•Les règles?

⇒ Etablir un règlement pour les enfants:

1- L'objectif c'est de jouer en s'amusant, de respecter les règle du jeu, de faire preuve de bienveillance, de gentillesse

2- Violence verbale 2mn de pause sur la "chaise calme". Violence physique 5 mn de pause sur la "chaise calme".

⇒ Demander aux éducateurs-trices de respecter une charte déontologique

- **Les obstacles à surmonter?**

⇒ il est indispensable d'avoir le support de la mairie de Paris puisque les lieux d'accueil sont les gymnases, les cours d'école, les lieux déjà habilités à accueillir les enfants de 7 à 14 ans pour la pratique sportive. Car ces lieux incluent déjà des toilettes, des fontaines d'eau et une salle de repos. Ainsi que l'organisation permettant l'affectation des gardiens à ces horaires inhabituels pour eux

⇒ la mise à disposition des gymnases doit être gratuite pour permettre à l'association de proposer des tarifs abordables pour les parents/représentants légaux

⇒ les écoles maternelles et primaires dépendent des mairies et les collèges dépendent du conseil départemental ou général : les autorisations sont-elles similaires?

⇒ les élèves handicapés peuvent être accueillis également par le **KIDZ CLUBZ** uniquement si les lieux d'accueil le permettent

⇒ cette offre de garderie sportive **KIDZ CLUBZ** vient en complément des [centre de loisirs](#) existants puisque leurs horaires se terminent généralement à 18h

- **La philosophie du KIDZ CLUBZ ?**

⇒ L'activité physique est extrêmement bénéfique pour les enfants, elle leur permet de développer leur endurance, leurs capacités cognitives et motrices, leur coordination, d'évacuer les tensions accumulées pendant la journée

⇒ Le sport permet de sociabiliser les enfants, les sports collectifs de travailler leur esprit d'équipe, le sport et les jeux leur apprennent à communiquer différemment

⇒ En proposant du sport et des jeux aux enfants, on rend service aux parents. Ce service doit être flexible et les réservations doivent se faire en un clic

⇒ Placer ces enfants au **KIDZ CLUBZ**, c'est aussi faire confiance à une équipe d'éducateurs professionnels, qui font preuve d'une pédagogie adaptée, leur seule préoccupation étant le bien-être des enfants car il ne s'agit pas de faire du sport en compétition mais du sport fun

⇒ Le concept du **KIDZ CLUBZ** c'est de mettre en place un lieu de rencontres, d'échanges, ouvert d'esprit pour les familles qui souhaitent voir leurs enfants jouer et s'amuser

⇒ **Promouvoir le sport pour les jeunes, c'est également créer un élan vers les Jeux Olympiques 2024 à Paris**



⇒ Nos enfants ont beaucoup souffert de l'absence de pratique sportive pendant le confinement et le couvre-feu donc préparons le retour à une vie normale en leur faisant faire du sport autant que possible

- **Les prochaines étapes?**

- ⇒ création de l'association loi 1901, dépôt des statuts pour avoir un compte bancaire
- ⇒ souscrire une assurance
- ⇒ quelles aides sont disponibles? Les contacts utiles dans les mairies
- ⇒ faire appel à des mécénats publics et privés parmi les passionnés de sport pour aider à la mise en place du **KIDZ CLUBZ**
- ⇒ création d'un site web et d'une App pour les réservations, partager les témoignages, publier le règlement, la charte, les mécénat
- ⇒ recrutement d'éducateurs et d'éducatrices
- ⇒ création de jobs auxiliaires pour les étudiants, services civiques, les horaires du soir n'empiètent pas sur leur emploi du temps de leur journée de cours

- **La communication?**

- ⇒ site web, réseaux sociaux
- ⇒ presse municipale (journaux, site de la mairie de Paris)
- ⇒ presse locale (journaux, radio, télévision)
- ⇒ affiches dans les écoles et dans la ville de Paris

•Qui suis-je? Ce que j'apporte?

⇒ Alexis Houdent, 46 ans, parisien

⇒ papa de deux enfants débordant d'énergie donc ce projet, c'est aussi une solution pour moi au quotidien

⇒ passionné de sport et pratiquant: foot, tennis, kitesurf, triathlon

⇒ entrepreneur, créateur de concepts et de projets

⇒ designer de sites web, développeur d'App dans le cadre du **KIDZ CLUBZ** de façon bénévole

⇒ capable d'apporter des solutions efficaces et concrètes à des problématiques de la vie de tous les jours de parisiens et parisiennes qui ont des enfants et qui souhaitent continuer à vivre à Paris dans de bonnes conditions

⇒ souhaite participer à la création d'emplois pour les jeunes

⇒ management des ressources humaines

⇒ responsable du fonctionnement, contrôle de gestion

⇒ directeur de l'association

• **Ce projet associe plusieurs dimensions et plusieurs avantages qui contribuent à la solidarité citoyenne**

⇒ le point de vue pédagogique : bien-être physique de l'enfant, apprentissage par le jeu, développement de sa sociabilité sans les contraintes scolaires de la journée

⇒ éducation des comportements dans un esprit de respect compatible avec leur liberté d'agir.
(Inspiration : éducation à la finlandaise)

⇒ surveillance et sécurité : l'encadrement par des jeunes professionnels. Garantie et tranquillité d'esprit pour les parents

⇒ aspect pratique : flexibilité des horaires et facilitation des réservations

⇒ accessibilité à tous les enfants du secteur, grâce aux coûts raisonnables (subventions municipales et sponsors)

⇒ création d'emplois pour les jeunes dont la précarité est réduite puisqu'ils sont engagés pour l'année, s'ils le souhaitent.

⇒ collaboration citoyenne avec les services municipaux et les élus : expériences créatives et originales

⇒ bénéfique d'image : comment s'adapter à la réalité urbaine pour faciliter la vie aux familles, aux enfants

⇒ pas d'investissements lourds puisque **KIDZ CLUBZ** cherche à utiliser des lieux existants
<https://www.paris.fr/equipements/gymnases/tous-les-horaires>

•Réglementations 1

⇒Accueil de loisirs <https://www.jeunes.gouv.fr/Organisateurs-ce-qu-il-faut-savoir>

Législation et réglementation des accueils collectifs de mineurs - NAF 8899A

1.La déclaration

Les accueils collectifs de mineurs (article L-227-1 à 4 et R227-1) doivent être obligatoirement déclarés auprès de la DDCS/ DDCSPP

⇒ déclaration en ligne <https://tam.extranet.jeunesse-sports.gouv.fr/#/>

⇒ dispositions générales R-227-1, paragraphe II: https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042174469/

2. Le respect des conditions d'encadrement : qualification, taux et capacité

⇒ titres et diplomes soit DEFA (ou en cours) soit BAFD pour diriger des animateurs éducateurs BAFA

⇒ pour passer le BAFD <https://www.jeunes.gouv.fr/Le-BAFD>

⇒ Arrêté du 9 février 2007, Article 5 <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000615233/2021-01-19/>

⇒ Relatif aux seuils moins de 40, Arrêté du 13 février 2007 <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000616045/>

⇒ Encadrement par la Fonction publique territoriale Arrêté du 20 mars 2007 <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000274641/>

⇒ la DDCS/DDCSPP s'assure que le personnel d'encadrement de cet accueil ne fait pas l'objet d'une des condamnations inscrites à l'article L.133-6 du CASF

3. Rémunération des éducateurs et directeurs (cf Budget)

⇒ Convention Collective https://www.ressources-de-la-formation.fr/index.php?lvl=notice_display&id=284

⇒ CDD à temps partiel	20 € TU brut /h pour les éducateurs		25 € TU brut /h
Educateurs	2 € prime de précarité 10%	Pour les directeurs	3 € prime de précarité 10%
BAFA	9.90 € Charges 45% (régime général)	DEFA, DESJEPS	12.38 € Charges 45%
	32 € Total horaire avec Charges		40 € Total horaire avec Charges

•Réglementations 2

4. Définition du projet éducatif et le projet pédagogique

⇒ Le directeur et son équipe sont tenus d'établir un projet pédagogique (article R 227-23 à R 227-26 du CASF) <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006178347/>

⇒ il est impératif que le projet éducatif et le projet pédagogique soient communiqués aux représentants légaux de l'enfant avant l'accueil. Il s'agit d'une obligation réglementaire (art. R.227-26 du CASF)

⇒ Le suivi et l'évaluation de l'accueil en CVL par les services jeunesse et sports

5. L'assurance en responsabilité civile

⇒ estimation MAIF Assurance corporelle type A (activité et personne) 120 € pour forfait 50 personnes risque sportif et non sportif

⇒ estimation MAIF Assurance type M (locaux et biens) 25 € incluse dégât des eaux, bris de glace

⇒ **Total Assurance 145 € / an.** MAIF Associations 09 78 97 98 99

6. Le respect des mesures d'hygiène et de sécurité

⇒ carnet de vaccinations obligatoires pour tout le personnel

⇒ certificat médical lors de l'inscription pour les enfants ainsi que vaccination antidiphthérique, antitétanique et antipoliomyélitique

⇒ toute ordonnance ou condition médicale des enfants doit être communiquée par les parents

⇒ registre des soins tenu par les éducateurs

⇒ trousse médicale sur place (quid du bénomyl, de la ventoline, autorisé dans la trousse médicale?)

⇒ accueil des enfants handicapés https://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/bafa_bafd_recommandations_handicapes_cvl.pdf